



Convocation pour les nécessités d'une enquête judiciaire

Par **anonymous59**, le **24/01/2015** à **10:31**

J'ai reçu une convocation de la DGPN Service VP pour les nécessités d'une enquête judiciaire.

Cette convocation est adressée au nom de ma société (qui vient de passer en liquidation judiciaire) par un APJ (KS, les initiales de l'agent ?).

Ce qui m'intrigue, c'est la forme de cette convocation : un formulaire format A5 à l'entête du Ministère de l'intérieur DGPN, rempli à la main, sans signature ni cachet officiel, qui a été déposé dans une boîte aux lettres qui n'est pas l'adresse de ma société indiquée sur la convocation (rue derrière, deuxième accès à mon commerce, mais adresse différente). Cette convocation a été récupérée par un habitant de l'immeuble, qui l'a remise à un voisin commerçant, qui me l'a remise. Je n'ai donc pas signé le talon du formulaire confirmant la réception de ce document...

Tout d'abord, je ne vois absolument pas quel pourrait être le motif d'une telle convocation (en lien avec la liquidation judiciaire de ma société ?)

Suis-je obligée de répondre à cette convocation étant donné les conditions de remise de celle-ci qui n'a rien d'officiel (remise à mauvaise adresse, par des tiers, sans accusé de réception de ma part...)

Enfin, puis-je demander des explications par téléphone au Commissariat auquel je suis convoquée ?

Quel pourrait être l'objet d'une telle convocation ? une plainte ? un délit ? un PV ? le passage d'un huissier suite à ma liquidation ?... je suis très inquiète car je n'ai rien à me reprocher et ma situation est déjà assez compliquée comme ça par rapport à la liquidation de mon commerce...

Par **domat**, le **24/01/2015** à **11:24**

bjr,

pourquoi être inquiète si vous n'avez rien à vous reprocher.

en principe on doit répondre à une convocation des services de police sauf si vous voulez que la police vienne vous chercher.

généralement le commissariat ne donne aucune information par téléphone sur les motifs de cette convocation.

cdt

Par **carla78**, le **02/06/2016** à **20:38**

bonjour, je suis convoquer a la police, le 14 juin pour le suicide mon de frère et vol, je ne comprends pas je ne suis pas la dernière personnes a l avoir vu vivant.
pour quoi sui je la seule convoquer et pas les membres de ma famille ?

merci

cdlt